



**PROCES-VERBAL  
CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-ONÉSIME D'IXWORTH  
LE MARDI 6 AVRIL 2021, SÉANCE ORDINAIRE**

**01 – OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth, tenue le 6 avril 2021, à 18 h 30 à la Salle « Les Générations », au 12, rue de l'Église à Saint-Onésime-d'Ixworth.

Sont présents à cette séance :

Siège #2 – Monsieur Bertrand Ouellet  
Siège #3 – Poste vacant  
Siège #4 – Monsieur Denis Miville  
Siège #5 – Monsieur Denis Lizotte  
Siège #6 – Monsieur Alfred Ouellet

Est absente à cette séance :

Siège #1 – Madame Christine Ouellet

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Benoît Pilotto.

Madame Nancy Lizotte, directrice générale et secrétaire-trésorière fait fonction de secrétaire.

La séance est ouverte à 18 h 33.

**RÉS. 063-2021**

**02 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Les membres du Conseil prennent connaissance du contenu de l'ordre du jour et en font la lecture;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil sont d'accord avec la proposition d'ordre du jour;

Il est proposé par monsieur le conseiller, Bertrand Ouellet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

1. Ouverture de la séance;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption des procès-verbaux;
  - 3.1. Séance ordinaire du 2 mars 2021;
  - 3.2. Séance extraordinaire du 10 mars 2021;
4. Gestion administrative et financière;
  - 4.1. Approbation des comptes payés en mars 2021;
  - 4.2. Approbation des comptes à payer en avril 2021;
  - 4.3. Autoriser un soutien financier, de dons et de commandites :
    - Les P'tits Gobe-Lait.
  - 4.4. Appui envers la campagne « Vers des collectivités durables » de Postes Canada;
  - 4.5. Proclamer la promotion de la semaine de la santé mentale du 3 au 9 mai 2021;
  - 4.6. Demande d'aide financière au programme « Réfection et construction des infrastructures municipales » - RÉCIM :
    - 4.6.1 Adapter l'entrée pour les personnes à mobilité réduite;
    - 4.6.2 Munir le garage municipal d'eau et d'égout;

- 4.7. Demande d'aide financière au « Programme d'infrastructures  
Municipalité amie des aînés » - PRIMADA :
5. Territoire;
  - 5.1. Désignation des inspecteurs régionaux et inspecteurs  
suppléants;
6. Période de questions;
7. Levée de la séance.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### **03 – ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

#### **RÉS. 064 - 2021      03.01 – SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MARS 2021**

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil, tenue le 2 mars dernier, a été remis à tous les membres du Conseil dans le délai prévu avant la tenue de la présente séance, afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller, Denis Lizotte, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2021, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la Municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### **RÉS. 065 - 2021      03.01 – SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 MARS 2021**

Copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil, tenue le 10 mars dernier, a été remis à tous les membres du Conseil dans le délai prévu avant la tenue de la présente séance, afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller, Alfred Ouellet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 mars 2021, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la Municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### **04 – GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE**

#### **RÉS. 066 - 2021      04.01 APPROBATION DES COMPTES PAYÉS DE MARS 2021**

Il est proposé par monsieur le conseiller Bertrand Ouellet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**D'APPROUVER** les comptes payés de mars 2021, pour un montant de 20 048.33 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Il est proposé par monsieur le conseiller, Denis Lizotte, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**D'APPROUVER** les comptes à payer en avril 2021, pour un montant de 52 501.45 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ONÉSIME-D'IXWORTH		
LISTE DES COMPTES À PAYER AVRIL 2021		
BURO PLUS	Contrat photocopieur, tableau etc	1 156.66 \$
MRC DE KAMOORSKA	Permis postés	4.00 \$
LE PLACOTEUX	Offre d'emploi - Travaux publics	211.56 \$
MALLETTE	Vérification comptable - 2020	7 243.43 \$
BOUFFARD SANITAIRE INC.	Ind. Comp. Janvier-Février, collecte-Janv.-Fév	1 067.56 \$
SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES	Infonésime - Février	44.42 \$
DIRECTION DE LA GESTION DES FONDS DU TER	Mutation - Février	45.00 \$
AQUATECH	Honoraires professionnel-Février	788.04 \$
TRANSPORT PIERRE DIONNE	Entretiens chemins d'hiver-Vers. 6/6	27 451.01 \$
TECH MINI-MÉCANIQUE ENR	Boulon de sécurité - Souffleuse	21.39 \$
AGRO ENVIRO LAB	Analyse des eaux usées-Mars	86.23 \$
DOCTEUR ÉLECTRIQUE INC.	Mise à niveaux - Bureaux municipaux	4 590.81 \$
AVANTIS COOPÉRATIVE	Articles divers-Rafraichissement bureaux	1 868.77 \$
GARAGE J. C. HUDON INC.	Location chariot et plaque vibrante	2 385.68 \$
CANADIAN TIRE LA POCATIERE	Pile et lumière remorque	37.97 \$
GAETAN MIVILLE	Déneigement patinoire et réparation remorque	172.46 \$
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP	Collecte matières résiduelles - Février	1 115.38 \$
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE KAMLOUP	Transport zones dangereuses	616.96 \$
SÉMER INC.	Facturation mun. - Décret 1358-2020	3 594.12 \$
	<b>Sous-total</b>	<b>52 501.45 \$</b>
INCOMPRESSIBLES 1ER AU 31 MARS 2020		
Hydro Québec	Bio-fosse	539.63 \$
Hydro Québec	Chalet des Loisirs	580.06 \$
Hydro Québec	Éclairage public	123.26 \$
Hydro Québec	Garage municipal	543.98 \$
Hydro Québec	Pont couvert	31.66 \$
Hydro Québec	Station de pompage	97.78 \$
Hydro Québec	Salle municipale	375.75 \$
Hydro Québec	2e compteur	1 462.09 \$
Visa Desjardins	Timbres et repas etc	1 730.77 \$
SALAIRES NETS EMPLOYÉS/ÉLUS	Au 2021-03-31	9 529.70 \$
DAS ET COTISATIONS EMPLOYEUR	Au 2021-03-31	5 033.65 \$
	<b>Sous-total</b>	<b>20 048.33 \$</b>
<b>GRAND TOTAL</b>		<b>72 549.78 \$</b>

RÉS. 068 – 2021

**04.03 AUTORISER UN SOUTIEN FINANCIER, DE DONNS ET DE COMMANDITES**

Après étude des demandes reçues,

Il est proposé par monsieur le conseiller Alfred Ouellet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** la Municipalité retienne la demande suivante :

- Les P'tits Gobe-Lait – Groupe d'entraide et d'allaitement, 50.00 \$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉS. 069 – 2021

**04.04 APPUI ENVERS LA CAMPAGNE « VERS DES COLLECTIVITÉS DURABLES » DE POSTES CANADA**

**ATTENDU QUE** les populations sous-bancarisées et non bancarisées ont un urgent besoin d'avoir accès à des services bancaires, car des milliers de villages et de municipalités rurales n'ont aucune succursale bancaire et plus de 900 municipalités ont exprimé leur appui pour la mise en place d'une banque postale;

**ATTENDU QU'**au Canada, des milliers de personnes n'ont pas accès à Internet haute vitesse, et que le gouvernement fédéral promet depuis longtemps d'intervenir afin de leur donner accès à un service à large bande;

**ATTENDU QUE** des mesures doivent être prises sans délai pour mettre en place un solide réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques;

**ATTENDU QUE** pour atteindre les cibles de 2050 en matière de neutralité carbone, Postes Canada doit fortement accélérer l'électrification de son parc de véhicules;

**ATTENDU QUE** les bureaux de poste, dont le réseau couvre l'ensemble du pays, sont en mesure de fournir une vaste gamme de services à la manière de carrefours communautaires;

**ATTENDU QUE** les facteurs et factrices de Postes Canada, tant en milieu urbain qu'en milieu rural, sont en mesure de fournir un service de vigilance auprès des personnes vulnérables afin qu'elles puissent demeurer chez elles le plus longtemps possible;

**ATTENDU QUE** Postes Canada est tenue de faire sa part pour mettre en place une relance après-pandémie qui soit juste;

**ATTENDU QUE** le rapport intitulé « La voie à suivre » pour Postes Canada, déposé dans le cadre de l'examen du service postal public, mené en 2016 par le gouvernement fédéral, recommande que Postes Canada diversifie ses services et qu'elle les adapte aux besoins de la population, qui sont en constante évolution;

**ATTENDU QUE** le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (ST\*TP), grâce à sa campagne « Vers des collectivités durables », propose une vision du service postal à l'ère numérique et post-carbone qui apporte des solutions à ces besoins, et bien davantage;

Il est proposé par monsieur le conseiller, Bertrand Ouellet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth appuie la campagne « Vers des collectivités durables » afin d'optimiser le réseau de bureau de poste en place tel que proposé par le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes.

**ET** envoie la présente résolution à la ministre des Services publics et de l'Approvisionnement, l'honorable Anita Anand, à Jan Simpson, présidente nationale du Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes ainsi qu'à Bernard Généreux, notre député fédéral.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

**Rés. 070 – 2021      04.05 PROCLAMER LA PROMOTION DE LA SEMAINE DE LA SANTÉ MENTALE DU 3 AU 9 MAI 2021**

**CONSIDÉRANT QUE** promouvoir la santé mentale c'est agir en vue d'accroître ou maintenir le bien-être personnel et collectif ;

**CONSIDÉRANT QUE** faire connaître les facteurs de robustesse en santé mentale contribuent à la santé mentale de la population de tout âge ;

**CONSIDÉRANT QUE** le lancement de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale du Mouvement Santé mentale et ses groupes membres a lieu à l'occasion de la Semaine de la santé mentale qui se déroule du 3 au 9 mai 2021 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Campagne vise à faire connaître un facteur de robustesse : « ressentir c'est recevoir un message » ;

**CONSIDÉRANT QUE** favoriser la santé mentale est une responsabilité à la fois individuelle et collective partagée par tous les acteurs et actrices de la société et que les municipalités du Québec contribuent à la santé mentale de la population ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller, Denis Miville, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth proclame l'importance de la promotion de la santé mentale et invite tous les citoyennes et citoyennes, ainsi que toutes les organisations et institutions à reconnaître les bénéfices de l'astuce **RESSENTIR C'EST RECEVOIR UN MESSAGE** et à participer à la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale du Mouvement Santé mentale Québec.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**04.06 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME « RÉFECTION ET CONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES » (RÉCIM)**

**Rés. 071 – 2021      04.06.1 ADAPTER LE BÂTIMENT DE L'HÔTEL-DE-VILLE PERMETTANT D'ACCUEILLIR LES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE**

**CONSIDÉRANT QUE** l'Hôtel-de-Ville, qui est le bâtiment principal de la Municipalité, n'est pas adapté pour accueillir les personnes à mobilité réduite;

**CONSIDÉRANT QUE** cet édifice loge les bureaux administratifs, la bibliothèque municipale, la salle du Conseil municipal ainsi qu'une salle communautaire;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a pris connaissance du Guide du programme RÉCIM et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités s'appliquant à elle;

Il est proposé par monsieur le conseiller, Alfred Ouellet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth autorise la directrice générale, madame Nancy Lizotte à déposer une demande d'aide financière au programme RÉCIM afin de permettre d'adapter le bâtiment de l'Hôtel-de-Ville afin de pouvoir accueillir les personnes à mobilité réduite;

**QUE** la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée;

**ET QUE** la municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme RÉCIM associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement des coûts.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**RÉS. 072 – 2021**

#### **04.06.2 MUNIR LE GARAGE MUNICIPAL D'EAU ET D'ÉGOUT**

**CONSIDÉRANT QUE** le garage municipal n'est pas desservi en eau potable et en égout;

**CONSIDÉRANT QUE** cet édifice sert aux employés des travaux publics et qu'il est nécessaire qu'ils aient accès à de l'eau et un service d'égout pour le bien être de son personnel;

**CONSIDÉRANT QU'**il est essentiel de doter le garage municipal du service d'eau pour le lavage des mains et des équipements de la municipalité, et ce, surtout en temps de pandémie;

**CONSIDÉRANT QUE** le branchement au réseau d'égout municipal et l'installation d'une toilette avec lavabo sont un minimum à offrir à nos employés des travaux publics;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a pris connaissance du Guide du programme RÉCIM et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités s'appliquant à elle;

Il est proposé par monsieur le conseiller, Denis Lizotte, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth autorise la directrice générale, madame Nancy Lizotte à déposer une demande d'aide financière au programme RÉCIM afin de munir le garage municipal du service d'eau et d'égout;

**QUE** la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée;

**ET QUE** la municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme RÉCIM associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement des coûts.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Rés. 073 - 2021

**04.07 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU « PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS » PRIMADA**

**CONSIDÉRANT QUE** la démolition et la reconstruction du Chalet des Loisirs sont devenues prioritaires puisque depuis 2016 qu'il n'est plus utilisable par sa contamination;

**CONSIDÉRANT QUE** cette infrastructure est nécessaire à la vie communautaire de notre municipalité;

**CONSIDÉRANT QU'**en cette période difficile de pandémie que nous vivons depuis plus d'un an, l'isolement de nos personnes âgées se fait grandement sentir;

**CONSIDÉRANT QU'**il est essentiel de doter notre parc d'une salle communautaire et de toilette accessible à ses utilisateurs, petits et grands pour tous ceux qui apprécie les jeux, la détente ou les échanges;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a pris connaissance du Guide du programme PRIMADA et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités s'appliquant à elle;

Il est proposé par monsieur le conseiller, Alfred Ouellet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth autorise la directrice générale, madame Nancy Lizotte à déposer une demande d'aide financière au programme PRIMADA afin de permettre la démolition et la reconstruction du Chalet des Loisirs;

**QUE** la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée;

**ET QUE** la municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme PRIMADA associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement des coûts.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**05 – TERRITOIRE**

Rés. 074 – 2021

**05.01 DÉSIGNATION DES INSPECTEURS RÉGIONAUX ET INSPECTEURS SUPPLÉANTS**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth adhère à l'entente intermunicipale pour l'application des règlements d'urbanisme et ceux relatifs à l'environnement conclue avec la MRC de Kamouraska;

**ATTENDU QUE** la responsabilité première de la MRC de Kamouraska dans le cadre de cette entente consiste à fournir le service d'inspection régionale aux municipalités adhérentes;

**ATTENDU QUE** la MRC de Kamouraska a récemment embauché madame Janie Roy-Mailloux, à titre d'inspectrice régionale, afin d'être en mesure d'assumer ses obligations contractuelles envers les municipalités en cette matière;

**ATTENDU QUE** madame Roy-Mailloux est susceptible d'intervenir sur le territoire de l'ensemble des 14 municipalités qui adhèrent à ladite entente;

**ATTENDU QU'**en conséquence, il y a lieu que les municipalités confirment l'inspecteur régional en bâtiment et en environnement agissant sur leur territoire et désigne également les inspecteurs et inspectrices suppléants(es), dont l'inspectrice régionale nouvellement embauchée, madame Janie Roy-Mailloux, au sein de l'équipe d'inspection régionale de la MRC de Kamouraska;

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Miville, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil municipal de Saint-Onésime-d'Ixworth nomme Hélène Lévesque à titre d'inspectrice régionale en bâtiment et en environnement et désigne également messieurs Donald Guy et Gilles Plourde, ainsi que madame Janie Roy-Mailloux à titre d'inspecteurs régionaux en bâtiment et en environnement suppléants;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### **06 – PÉRIODE DE QUESTIONS**

#### **07 – LEVÉE DE LA SÉANCE**

**RÉS. 075 - 2021**      **ATTENDU QUE** tous les items à l'ordre du jour ont été discutés;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller, Denis Miville et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** cette séance ordinaire soit levée à 19 h 12.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

---

Benoît Pilotto  
Maire

---

Nancy Lizotte  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Benoît Pilotto, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142.2 du Code municipal.

Initiales \_\_\_\_\_